

# LE 8 MARS 2025

## GAGNONS L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES !



En principe, dans la Fonction Publique, femmes et hommes sont traités de manière similaire, que ce soit pour le recrutement, les avancements, l'accèsion aux postes à responsabilités, et les salaires...

Et pourtant, les inégalités professionnelles entre les sexes sont bien présentes.

Pour notre organisation syndicale, c'est un sujet prégnant que nous n'avons cessé de porter auprès de notre Administration depuis de très nombreuses années.

En effet, en 2018, notre syndicat a demandé et obtenu la création d'un plan d'actions sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Lors de nombreux groupes de travail, nous avons régulièrement mis en avant la nécessité de mesurer et réduire les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes.

Notre Exécutif a botté en touche, prétextant qu'il avait seulement l'obligation d'établir un plan d'action mais pas de le mettre en place immédiatement, ou encore qu'il n'y avait pas de budget dédié.

Après de longues négociations, nous avons gagné la réalisation d'heures complémentaires et leur intégration dans les contrats de nombreux agents, mais aussi le paiement d'une partie des heures supplémentaires pour les personnels de certaines directions très féminisées.

Au Comité Social Territorial du 15 octobre, l'Administration nous a enfin rejoint sur l'urgence de traiter prioritairement les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Nous avons obtenu qu'une étude soit menée dans les mois à venir pour évaluer ces derniers et que des actions soient immédiatement engagées d'ici 2026 pour les traiter.

Ces avancées que nous avons obtenues sont encourageantes !

## LE 8 MARS, GARE NICE VILLE À 14H00, TOUTES ET TOUS MOBILISÉS POUR EXIGER :

- La mise en place immédiate d'actions visant à supprimer toute inégalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- L'augmentation immédiate du point d'indice à 6 euros, son indexation sur l'inflation, et la refonte des grilles ;
- La revalorisation des régimes indemnitaires dans nos 3 entités ;
- L'attribution de jours de sujétions pour tous les agents, afin de prendre en considération les rythmes ou la pénibilité de leur travail ;
- L'obtention de l'indemnité télétravail pour tous les agents concernés ;
- La subrogation des indemnités journalières pour les agents relevant du régime général de la sécurité sociale (restauration, animation, culture...) dans le cadre des arrêts de travail .



Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur  
33 Avenue Jean Médecin  
Tel : 0497132411  
Courriel : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr)  
Facebook : Syndicat CGT Nice NMCA  
Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr)

